

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire

Association À VÉLO SANS ÂGE
19 Avenue des Acacias
40130 Capbreton
06 28 35 97 36

Le 30 janvier 2017, à 19 heures, les membres de l'association À VÉLO SANS ÂGE se sont réunis à Capbreton (40130), en Assemblée Générale Extraordinaire sur convocation du président.

Il a été établi une feuille d'émargement, signée par les membres présents en leur nom propre ou en tant que mandataire. Celle-ci figure en annexe du présent procès-verbal.

L'Assemblée était présidée par M. DAALMEIJER, président de l'association.

Il était assisté d'un secrétaire de séance, Mme. JAKOBSEN secrétaire de l'association.

Plus qu'un quart des membres étaient présents ou représentés. L'Assemblée a donc pu valablement délibérer, conformément à l'article 13 des statuts.

L'ordre du jour a été rappelé par le président :

- Modification des statuts
- Changement de l'adresse de l'association

Modification des statuts :

Le président de séance présente le projet de modification des statuts sur tous les articles. Après discussion, il a été décidé d'ajouter "et aux personnes ayant un handicap" suivant "Le but de l'association est d'offrir aux personnes âgées [...]" et d'ajouter "et aux personnes ayant un handicap" suivant "de lutter contre la solitude et l'isolement de nos aînés [...]" au texte de l'article 2.

L'Assemblée Générale adopte la délibération à la majorité simple des membres présents ou représentés.

Change de l'adresse de l'association :

Le bureau a changé d'adresse.

l'Assemblée Générale adopte la délibération à la majorité simple des membres présents ou représentés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 20 h.

Il est dressé le présent procès-verbal de la réunion, signé par le Président de séance et le Secrétaire de séance.

A Capbreton, le 31 janvier 2017

Le Président de séance

Le Secrétaire de séance

Maarten DAALMEIJER

Ditte JAKOBSEN